

a le droit de savoir si ces difficultés existent et si elles peuvent vraiment porter atteinte à cette entreprise si importante pour le Canada.

(Texte)

**L'hon. Jean-Paul Deschatelets (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, je serais très surpris que des développements nouveaux qui pourraient retarder la réalisation de l'Exposition soient survenus, car je n'ai eu aucun rapport à cet effet.

(Traduction)

### L'AGRICULTURE

#### RENVOI DU SURVEILLANT DE LA LOI SUR L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES, DE SWIFT-CURRENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Jack McIntosh (Swift-Current-Maple-Creek):** Monsieur l'Orateur, tout le monde est sans doute heureux de voir que le ministre de l'Agriculture est de retour parmi nous et qu'il s'est rétabli si rapidement de sa récente maladie. Je vois qu'il a le compte rendu dans les mains et je suppose qu'il va répondre à la question que j'ai posée, l'autre jour, en son absence.

**L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, le député de Swift-Current-Maple-Creek a posé une question au premier ministre suppléant mardi dernier et ce dernier a eu l'obligeance de me la remettre ce matin. Je suis heureux de répondre à la question dont voici un passage:

Elle découle d'une déclaration que le ministre de l'Agriculture aurait faite devant un auditoire libéral de Red-Deer, en Alberta, déclaration rapportée dans un article du numéro du 25 novembre du *Journal d'Edmonton* et dont un extrait se lit comme il suit: «Qu'est-ce le favoritisme? Je choisis les gens au mérite.» Si le gouvernement choisit le personnel au mérite, étant donné la déclaration du ministre, pour quelle raison M. George Walker, ancien surveillant de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies pour Swift-Current, a-t-il été relevé de ses fonctions? Ou bien cette déclaration est erronée ou bien le ministre ne pratique pas ce qu'il prêche.

M. George Walker a été démis de ses fonctions sur la recommandation du directeur parce qu'il ne s'acquittait pas de ses fonctions de façon satisfaisante. Le directeur a été nommé par l'ancien gouvernement et il est excellent.

(Plus tard)

**M. McIntosh:** J'ai une autre question à poser au ministre de l'Agriculture, à la suite de sa réponse à celle que j'avais formulée précédemment. Je crois qu'il trouvera dans ses dossiers un rapport du directeur actuel au sujet du surveillant que je viens de mentionner, et d'après lequel il s'agirait du surveillant le plus capable de ce service.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Quelle est votre question?

**M. McIntosh:** S'il trouve ce rapport, réfléchira-t-il à la possibilité de renvoyer le directeur et de réintégrer le surveillant dans ses fonctions?

**L'hon. M. Hays:** Je voudrais répondre à la question du député. Apparemment, il ne comprend pas que le problème s'est posé du fait que M. Walker recevait ses ordres du député de Swift-Current-Maple-Creek et non du directeur. C'était là un des problèmes, soit qu'il ne s'acquittait pas de son emploi de façon satisfaisante.

**M. McIntosh:** Puis-je demander au ministre de bien vouloir répéter sa réponse? Je n'ai pas entendu ce qu'il a dit.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Cette période va dégénérer en débat, au lieu d'être réservée aux questions.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Il s'agit assurément, monsieur l'Orateur, de la question de privilège. Quand on accuse un député, comme on vient de le faire, de donner des ordres à un fonctionnaire, il a certainement le droit de prendre la parole pour y répondre.

**M. McIntosh:** Je n'ai pas entendu exactement ce qu'a dit le ministre. Je voudrais qu'il répète ses paroles, et je poserai ensuite la question de privilège.

**M. l'Orateur:** Étant donné les travaux importants dont est encore saisie la Chambre, puis-je proposer au député de prendre connaissance par écrit de ce qui a été dit, puis, s'il veut poser la question de privilège, il pourra le faire demain.

**M. McIntosh:** Si j'ai votre permission de soulever la question demain, monsieur l'Orateur, je le ferai.

#### MISE SUR PIED D'UN ORGANISME FÉDÉRAL POUR PROCURER DES CÉRÉALES DE PROVENDE AUX AGRICULTEURS DE L'EST

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. Russell MacEwan (Pictou):** Je voudrais poser au ministre de l'Agriculture une question touchant une affaire pressante pour les provinces de l'Atlantique. Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter, au début de la prochaine session, une mesure législative portant création d'un organisme fédéral des céréales de provende, qui s'occuperait des céréales de provende de l'Ouest destinées aux agriculteurs de l'Est?

**L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture):** La question fait actuellement l'objet de discussions, et je ne puis rien dire là-dessus. Je ne saurais formuler d'autres commentaires.